

Le débat public se poursuit

Jeudi 4 octobre 2007. Une soixantaine de personnes prend place dans l'une des salles de l'UGC Cergy le Haut. 20h, l'audition publique s'ouvre. Philippe Marzolf, président de la CPDP présente le rôle et la mission de la Commission. Objectifs de l'audition publique : « *permettre à tout un chacun d'exprimer son point de vue, de poser des questions, de proposer des solutions alternatives aux problèmes posés, etc.* ». Les termes du débat feront l'objet d'un compte rendu qui éclairera la décision du maître d'ouvrage.

Le thème de l'audition publique du jour : « l'épandage des boues »

Toutes les personnes qui le désirent sont auditionnées par la Commission. Parmi les personnes qui en ont fait la demande : un agriculteur, un professeur en médecine membre du Conseil économique et social régional d'Ile de France, trois représentants d'associations de protection de l'environnement venus de Seine-Maritime, du Val-d'Oise et de l'Oise, ainsi que deux représentants de la chambre d'agriculture de l'Eure.

Le projet du SIAAP vis-à-vis des boues d'épuration

Avant de leur laisser la parole, Daniel Duminy, directeur général du SIAAP, Gérard Mary, directeur du Site Seine aval et Michel Gousailles, directeur de la recherche et du développement du SIAAP présentent le projet de refonte de la station d'épuration Seine aval. Le SIAAP veut « *mettre au cœur de sa politique le développement durable avec l'agriculture comme débouché des boues urbaines* ». Concrètement, il s'agit de remplacer l'usine Seine aval par une unité de traitement « *en conformité avec l'évolution des technologies et des métiers* ». Cette nouvelle installation permettra de produire « *un autre type de boue* », de mieux épurer l'eau et donc d'améliorer la qualité de l'eau de la Seine. « *Avec la refonte, les poissons reviendront plus nombreux* », estime l'un des directeurs du SIAAP.

De nombreuses interventions sur la qualité des boues d'Achères et les filières de traitement des boues

Les boues d'Achères sont plus chargées en métaux que celles provenant de stations rurales mais conformes à la réglementation...

Un représentant associatif a affirmé que les boues de Seine aval ont une teneur en métaux supérieure à celle des stations d'épuration de villes de taille moyenne. En réponse, le SIAAP a présenté des graphiques montrant que les teneurs sont toujours inférieures à la réglementation.

Selon les interlocuteurs, c'est le « gigantisme » d'Achères ou le *process* utilisé qui est responsable de cet état de fait

Les représentants associatifs estiment que la capacité de traitement de la station (la plus importante d'Europe, avec 1.700.000 m³ traités par jour) ne favorise pas un contrôle à la source des pollutions rejetées dans les réseaux d'assainissement. C'est de cela que résultent, selon eux, les teneurs élevées en éléments traces métalliques dans les boues, quoique moins élevées que dans certains engrais synthétiques. C'est donc le « gigantisme » de la station qui est responsable selon eux de la mauvaise qualité des boues. Le SIAAP estime, quant à lui, que c'est le procédé actuel de fabrication des boues qui, en concentrant les pollutions, est responsable de cet état de fait.

Mais, l'impact environnemental et sanitaire de ces boues est mal évalué...

Dans sa présentation, un représentant associatif a estimé que la réglementation est établie en fonction des possibilités techniques offertes par les stations d'épuration et non pas en fonction des impératifs de respect de l'environnement. En effet, selon lui, les études nécessaires pour connaître le comportement des métaux dans les sols et donc leur impact sur ces derniers n'ont pas été faites. Il a ainsi regretté qu'aucune étude ne permette d'évaluer sur le long terme l'évolution de la teneur en métaux dans les sols où sont épandues des boues. Les représentants associatifs se sont inquiétés de l'impact potentiel des boues sur la santé humaine. Les métaux lourds (plomb, mercure, etc) sont éminemment toxiques et ne s'éliminent pas facilement dans la nature. Toutefois, le représentant du CESR a rappelé qu'aucune pathologie en relation avec l'épandage des boues n'a jamais été mise en évidence, ni en France, ni en Europe.

Et leur intérêt agronomique est controversé

Les boues d'Achères ont une valeur agronomique selon le directeur de la société SED, missionnée par le SIAAP pour trouver des débouchés agricoles à ses boues. Les agriculteurs ont une position moins tranchée. Les boues contiennent très peu de matière organique contrairement aux boues d'autres stations mettant en œuvre d'autres process. Leur valeur est plus liée à la présence d'éléments minéraux comme le phosphore. Mais certains sols n'ont pas besoin de complément à ce niveau et certains agriculteurs estiment, qu'en épandant des boues, ils rendent plus un service à la société qu'ils n'amendent leur sol.

Dans ces conditions, quelle filière d'élimination des boues choisir ?

Le représentant du CESR a rappelé que la France est l'un des pays dont la proportion de boues d'épuration épandues est la plus élevée. Un pays comme l'Allemagne n'épand que 40 à 50 % de ses boues alors que la totalité des boues suisses est incinérée. La Suède, quant à elle, a énormément travaillé sur le contrôle des pollutions à la source, pour que l'épandage des boues d'épuration ne présente aucun risque. L'élimination des boues par épandage agricole, est-ce le seul débouché ? Le représentant du CESR a estimé que l'incorporation des boues dans les matériaux de construction et la filière énergétique constituent des débouchés potentiels. Mais l'épandage restera, selon lui, moyennant un effort de recherche notamment sur les méthodes d'oxydation des boues, la filière dominante. Le Directeur général du SIAAP a confirmé que les scientifiques devaient « tracer des pistes pour l'avenir ». A l'inverse, un représentant de l'agence de l'eau, présent dans la salle, a estimé qu'il ne fallait pas écarter la voie de l'incinération au plus près de l'usine d'Achères. Un représentant associatif s'est inquiété de la perspective de voir les granulés énergétiques résultant de la transformation de boues distribués à des acteurs multiples, industriels, particuliers etc., et brûlés de façon dispersée sans contrôle global.

Plusieurs interventions ont également porté sur le statut des boues et sur la procédure d'autorisation et de suivi de l'épandage

Les boues doivent rester un déchet

Les boues d'Achères : engrais ou déchet ? Un relatif consensus s'est établi sur le fait que les boues devaient rester un déchet notamment pour qu'un suivi précis continue à être imposé. Les responsables associatifs ont regretté une présentation « fallacieuse » des boues sous le nom de Fertifond P.

La procédure d'enquête publique contestée

Plusieurs participants se sont émus que, dans le cadre des enquêtes publiques, sur l'épandage de boues, l'avis des communes, des conseils généraux, des chambres d'agriculture etc... ne soient que consultatifs et que les préfets puissent, dans leur décision finale, aller à l'encontre de tous ces acteurs. Un représentant de la chambre d'agriculture de l'Eure a toutefois montré que le refus du préfet d'accorder l'autorisation au SIAAP a permis d'obtenir de ce dernier de nombreuses avancées comme un contrôle par un agent externe au SIAAP, une procédure de certification des boues et leur gratuité « à la racine », c'est-à-dire la prise en charge des frais d'épandage.

Quelle solidarité entre la ville et la campagne ?

C'est la distance entre le lieu de production des boues, Achères, et le lieu d'épandage, à 200 Km de là, en Seine maritime, qui préoccupe un associatif habitant ce département dont il faut déjà gérer les boues des 150 stations d'épuration « qui ne sont pas conformes ». « Les boues viennent de Paris, ceux qui les produisent doivent en payer les conséquences et pas seulement les gens des champs », a-t-il estimé. **Le SIAAP a indiqué que les boues produites par la station d'épuration Seine aval ne sont pas épandues à plus de 200 kilomètres du site.**

Quel suivi ?

Un représentant associatif a regretté que le suivi de l'épandage soit confié à un prestataire du SIAAP et que les services de l'Etat n'aient pas les moyens d'effectuer un contrôle effectif.

Que se passerait-il en cas d'accident ?

Les assurances privées ont refusé d'assurer ce risque. Il existe depuis peu un fond d'indemnisation pour remplacer la perte de production des exploitants. Mais un représentant associatif a remarqué que rien n'est prévu pour la remise du sol en état. Le SIAAP a rappelé que le fond de garantie mis en place de longue date en Allemagne n'a jamais été sollicité.

Un choix de société ou comment mobiliser l'opinion publique ?

« Aussi peu de monde dans une salle aussi grande, alors que ce débat intéresse tout le monde ! », s'étonne un journaliste. Et Philippe Marzolf de rappeler le calendrier des réunions thématiques ouvertes au public, notamment le 12 novembre sur l'épandage des boues au ministère de l'Ecologie et... l'existence de ce blog pour réagir, compléter ou amender ce document avant de le valider dans huit jours.

Au fil de la soirée...

Le ver de terre en fond de Seine

Un agriculteur dans l'Eure : *« Avec l'épandage des boues, j'ai de plus en plus de vers de terre dans mon terrain. Les vers de terre adorent les boues. Les vers de terre, c'est naturel, c'est écologique, ça aère la terre ! »*

Un représentant d'association : *« Je ne suis pas persuadé du rapport de cause à effet : épandage des boues = vers de terre. Il ne faut pas construire une généralité à partir d'une expérience singulière. Une démarche scientifique s'impose. »*

Un acteur de l'épandage : *« Il faut demander une bande témoin en vers de terre au SIAAP... Si la refonte Seine aval permet le développement des poissons dans la Seine et celui des vers de terre dans les sols environnants, ce sont les pêcheurs qui vont être contents ! »*